

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1853.

---

### Projet d'adresse en réponse au discours du Trône.

*(Voir le N° 1 de la Chambre des Représentants.)*

SIRE,

Nous sommes l'écho fidèle du sentiment public, en disant avec Votre Majesté que le pays tout entier s'est réjoui de l'union de S. A. R. le duc de Brabant avec S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche.

Le Sénat a déjà eu l'honneur d'adresser à ce sujet ses respectueuses félicitations à votre Majesté; mais il est heureux d'avoir l'occasion de lui répéter, Sire, avec un sentiment de profonde reconnaissance, que cette union, témoignage de confiance en la nationalité belge, est due à Votre Majesté dont la haute sagesse a su conquérir à la Belgique l'estime et la bienveillance de l'Europe. C'est à cette même sagesse que nous serons redevables du maintien de nos bons rapports avec toutes les Puissances.

Les sympathies du Sénat ont été de tout temps assurées à l'armée; il a coopéré avec bonheur à la doter, dans l'intérêt du pays, d'une organisation stable et définitive.

Fortement constituée, rassurée sur son avenir, l'armée continuera ainsi que la garde civile, ces deux éléments constitutionnels de la force publique, à remplir, avec un patriotique dévouement, l'importante mission qui lui est confiée.

Sans entraver les services publics, le Gouvernement doit s'efforcer d'obtenir des économies; celle qui est résultée de la conversion des emprunts est sage et opportune.

Le Sénat s'applaudit avec Votre Majesté que la plupart des branches de notre richesse industrielle et commerciale sont en voie de prospérité; il approuve les intentions que manifeste le Gouvernement de s'occuper des moyens d'affermir cette situation.

Le Gouvernement de Votre Majesté poursuit activement les négociations commerciales; nous l'en félicitons. Des traités de commerce, une organisation complète des consulats procureront au commerce et à l'industrie belge, les moyens les plus efficaces pour le placement de nos produits sur les marchés étrangers.

Le Sénat examinera avec une sérieuse attention les changements qui seront proposés aux lois de tarifs et de patente.

Il est fort désirable que les travaux entrepris en vertu de conventions conclues avec l'État soient exécutés dans une prudente mesure, de manière à fournir longtemps encore de l'ouvrage à nos populations laborieuses, qui, par leur moralité et leur esprit d'ordre et d'abnégation, sont si dignes de notre sollicitude. Le Gouvernement de Votre Majesté leur a déjà donné des preuves de l'intérêt qu'il prend à leur sort en décrétant des mesures partielles auxquelles nous donnons notre entière approbation.

Le Sénat espère que les changements qui seront apportés au projet de loi sur le crédit foncier permettront de donner à cette question une solution satisfaisante.

Des lois importantes nous seront présentées; nous les examinerons avec tout le soin qu'elles réclament, et nous ferons tous nos efforts pour coopérer à améliorer et à compléter notre législation dans l'esprit de nos institutions fondamentales.

Le Sénat suit avec intérêt les développements que prennent l'instruction publique et l'enseignement industriel, grâce à la liberté si heureusement garantie par notre Constitution.

La présentation d'un système d'enseignement agricole sera accueillie avec faveur par le Sénat, s'il a pour base l'expérience et s'il est réglé constitutionnellement par une loi.

Le Sénat applaudit aussi aux améliorations que reçoit la voirie vicinale.

Sire! nous serons toujours disposés à joindre nos efforts à ceux du Gouvernement de Votre Majesté, pour assurer le bien-être moral et matériel de nos populations et pour affermir notre nationalité. Votre Gouvernement peut compter sur notre loyal concours pour atteindre ce but.

La Belgique comprend les devoirs qu'elle a à remplir, que sa neutralité lui trace, que la prudence lui conseille.

Guidée par l'expérience et la sagesse de son Roi, elle continuera de jouir de son existence indépendante.

En demandant qu'on respecte sa dignité et ses droits, elle respecte la dignité et les droits des autres, et conservera ainsi à l'intérieur une position forte et heureuse, et à l'extérieur une position honorable et respectée.